

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE de WIDENSOLEN**

Séance du 18 mai 2021

Sous la présidence de Madame le Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Membres présents : 12

Madame Josiane BIGEL - Maire,
Mesdames Réjane LAMY, Fabienne WISS - Adjointes,
Messieurs Fernand AUER, Julien BUEB, - Adjointes,
Mesdames Lydia DA CONCEICAO, Kathia SINSON, Fanny BONENFANT (arrivée à 19h43), Laura BAUMANN
- Conseillères,
Messieurs Florian MARSCHALL, Arnaud NEUKOMM (arrivé à 19h36), Jean-Marc DEHON -
Conseillers.

Membres absents excusés et représentés : 3

Messieurs Michel WELSCHINGER, Arnaud JENNY, conseillers.
Madame Marine HOUSSIERE, conseillère.

Membre absent excusé et non représenté : 0

Procurations : 3

Madame Marine HOUSSIERE a donné procuration à Monsieur Fernand AUER.
Monsieur Arnaud JENNY a donné procuration à Madame Josiane BIGEL.
Monsieur Michel WELSCHINGER a donné procuration à Madame Réjane LAMY.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu du 12 avril 2021
- 3) Décisions prises par délégation du conseil municipal
- 4) Personnel communal
 - recours au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin
 - demande de mise en disponibilité
 - départ retraite
- 5) Emplois saisonniers
- 6) Urbanisme
- 7) Participation cadeau de départ
- 8) Informations et divers

POINT I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Florian MARSCHALL, conseiller, se propose en tant que secrétaire de séance.

En application de l'article L2121-15-6 du CGCT, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, Monsieur Florian MARSCHALL, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal,

➡ **désigne Monsieur Florian MARSCHALL** en qualité de secrétaire de séance.

POINT II APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 AVRIL 2021 (D2021-05-17)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les termes du compte-rendu du 12 avril 2021.

POINT III DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (D2021-05-18)Déclaration d'intention d'aliéner

Dans le cadre de la délégation du Conseil (article L 2122-22 du CGCT), Madame le Maire informe les conseillers :

qu'elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune,

➡ sur le bien sis 21, route de Colmar section 35 parcelles 128 et 130 d'une superficie de 738 m2, ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation.

POINT IV PERSONNEL COMMUNAL (D2021-05-19)**A) Recours au service missions temporaires du Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin (D2021-05-19-01)**

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que le centre de gestion peut mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

Considérant que les dépenses supportées par le centre de gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, sont financées par la collectivité ou l'établissement d'accueil dans des conditions fixées par convention ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

Décide,

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} juin 2021, l'autorité territoriale est autorisée à recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Article 2 : L'autorité territoriale est autorisée à signer tous les documents afférents, et notamment la convention de mise à disposition.

B) Remplacement de Monsieur HENRIQUES (D2021-05-19-02)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **décide** de recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin à compter du 01 juin 2021 pour faire face au remplacement d'un agent momentanément indisponible (cf DCM -D2021-05-19-01).

➤ **décide** que la rémunération sera calculée sur la grille de rémunération C1 échelon 3 indice brut 356 majoré 334 sur une base de 35h/semaine.

précise que les crédits sont inscrits au budget communal.

➤ **autorise** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition, l'arrêté de mise à disposition ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

C) Demande de mise en disponibilité (D2021-05-19-03)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que Madame Laurence SCHWEIN Agente Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles (ATSEM), sollicite, à compter du 1^{er} septembre 2021 une mise à disposition pour convenance personnelle pour une durée d'un an.

Elle précise que la position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à l'avancement.

Madame le Maire propose de recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin pour assurer le remplacement de l'ATSEM (cf DCM D2021-05-19-01) à compter du 1^{er} septembre 2021.

D) Départ retraite (D2021-05-19-03)

Madame le Maire informe les élus que Madame Corinne LEHRY, Adjoint Technique, a fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2021.

POINT V EMPLOIS SAISONNIERS (D2021-05-20)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➡ **décide** de ne pas recourir à des emplois saisonniers.

POINT VI URBANISME (D2021-05-21)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire approuvera dans sa séance du 26 mai 2021 le Plan local d'Urbanisme intercommunal.

Madame le Maire précise que

- le PLUi intègre les modifications qui font suite à l'enquête publique.
- la délibération devra être l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.
- le PLUi devra également être mis à disposition du public. L'ensemble des pièces du PLUi approuvé sera transmis sur support physique (DVD) et les plans de zonage, de SUP et de réseaux ainsi que le PADD, le Règlement écrit, les OAP seront transmis en version papier à chaque commune.
- le PLUi sera effectif après la mise en œuvre des mesures de publicité (affichage, article de presse).

Monsieur DEHON demande si les observations formulées par les habitants de la commune dans le cadre de l'enquête publique ont obtenu une suite favorable.

Madame le Maire répond par l'affirmative.

POINT VII PARTICIPATION CADEAU DE DEPART (D2021-05-22)

Madame le Maire informe les élus que Madame Marie-Pierre LEMUT enseignante à l'école depuis plus de 20 ans a fait valoir son droit à la retraite à la fin de l'année scolaire.

Elle propose, après avoir pris l'attache des Maires de Durrenentzen et d'Urschenheim d'offrir à Madame LEMUT un bon cadeau d'une valeur de 300,- euros qui sera réparti sur le budget du RPI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➡ **approuve** la proposition de Madame le Maire à savoir la remise d'un bon cadeau d'une valeur de 300,- euros à Madame LEMUT à l'occasion de son départ à la retraite.

➡ **précise** que la somme de 300,- euros sera répartie entre les trois communes du RPI.

POINT XII INFORMATIONS ET DIVERSa) SDIS

Madame le Maire informe les élus que le Service Départemental d'Incendie et de Secours devient le Service d'Incendie et de secours du Haut-Rhin : SIS 68 suite à la création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

b) Assurance dommage-ouvrage

Madame le Maire précise qu'elle a contacté plusieurs groupes d'assurance afin d'avoir des devis pour l'assurance dommage-ouvrage de la salle. Afin que les assurances puissent établir les offres il faut, au préalable, compléter des dossiers relativement importants.

Dès réception des offres, celles-ci seront examinées en commission avant validation par le Conseil.

c) Périscolaire

Madame le Maire donne lecture d'un courriel de Madame la Directrice de l'accueil de loisirs les Petits Princes de Biesheim, qui précise que leur structure accueillera courant du mois de mai et pour une durée de 16 mois, un handi'chien

d) Salle Polyvalente

Madame le Maire fait savoir que le mercredi 12 mai a eu lieu à la salle polyvalente une réunion avec l'ensemble des entreprises pour le démarrage des travaux.

A compter du 14 juin les travaux de désamiantage commenceront ce qui engendra pendant 72h du bruit. Elle précise que la population sera informée de ce désagrément via le bulletin «informations communales».

Monsieur DEHON fait remarquer qu'il reste encore du matériel dans la salle appartenant aux associations. Madame le Maire prendra contact avec les présidents d'association pour leur demander de vider les lieux de stockage.

Monsieur DEHON demande également si l'expert a rendu ses conclusions quant aux dégâts des eaux survenu à la salle.

Après analyse du devis transmis, du marché des travaux de rénovation du parquet, ainsi que les frais déjà pris en compte pour la rénovation du parquet avant sinistre, (vitrification, traçage) le montant retenu par l'expert est de 17 265.29 € moins la franchise.

e) Inauguration boulangerie

L'inauguration de la boulangerie « Marie » aura lieu samedi le 22 mai 2021 à 11h00.

f) Dépôt d'incendie

Monsieur BUEB, adjoint, informe les élus que les travaux d'étanchéité du dépôt ont été réalisés.

g) Entrée du village

Madame WISS, adjointe, propose aux membres du conseil, d'étudier un nouvel aménagement de l'entrée du village côté ouest. Toutes les idées et propositions seront les bienvenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire clôt la séance à 20h47.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WIDENSOLEN
de la séance du 18 mai 2021**

TABLEAU DES SIGNATURES

NOM Prénom	QUALITÉ	SIGNATURE	PROCURATION
BIGEL Josiane	Maire		
AUER Fernand	Adjoint		
LAMY Réjane	Adjointe		
BUEB Julien	Adjoint		
WISS Fabienne	Adjointe		
JENNY Arnaud	Conseiller	A donné procuration à Josiane BIGEL	
DA CONCEICAO Lydia	Conseillère		
NEUKOMM Arnaud	Conseiller		
BONENFANT Fanny	Conseillère		
MARSCHALL Florian	Conseiller		
HOUSSIERE Marine	Conseillère	A donné procuration à Fernand AUER	
WELSCHINGER Michel	Conseiller	A donné procuration à Réjane LAMY	
SINSON Kathia	Conseillère		
DEHON Jean-Marc	Conseiller		
BAUMANN Laura	Conseillère		

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu du 12 avril 2021
- 3) Décisions prises par délégation du conseil municipal
- 4) Personnel communal
 - recours au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin
 - demande de mise en disponibilité
 - départ retraite
- 5) Emplois saisonniers
- 6) Urbanisme
- 7) Participation cadeau de départ
- 8) Informations et divers